

Information aux visiteurs privés ou professionnels

Visites

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Horaires des visites en semaine (excepté jeudi matin) :

de 8h00 à 9h00 ou de 9h30 à 10h30 et de 14h00 à 15h00 ou de 15h30 à 16h30

Horaires des visites le week-end et les jours fériés :

de 13h00 à 14h00 ou de 14h30 à 15h30 ou de 16h00 à 17h00

Contrôle de sécurité des visiteurs

Le contrôle de sécurité des visiteurs est une procédure obligatoire. Il implique notamment une vérification d'identité, le passage au détecteur de métaux ou des fouilles par palpation.

Les objets susceptibles d'entrer dans l'établissement doivent obligatoirement être scannés au rayon X.

La police peut également procéder à des contrôles, y compris avec l'assistance de chiens spécialisés.

Tous les visiteurs doivent scrupuleusement suivre les consignes du personnel de l'établissement avant de pouvoir accéder aux espaces de rencontres où se déroulent les visites. En cas de non-respect des consignes ou des injonctions du personnel, le visiteur se verra refuser l'accès aux visites.

Articles autorisés lors des visites ou à remettre à la centrale (1x par semaine)

- Cigarettes (au maximum une cartouche)
- Tabac (au maximum 150gr), filtres, feuilles à rouler, machine à rouler, tubes à cigarettes
(Non autorisé pour les personnes détenues sous l'autorité d'un Tribunal des mineurs)
- Timbres

Fréquences des colis

Les colis peuvent être amenés lors d'une visite ou parvenir par courrier postal. Ils peuvent aussi être déposés à la centrale du lundi au dimanche de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Un colis de 5 kg maximum est autorisé toutes les deux semaines.

Un colis supplémentaire de 5 kg maximum est autorisé à l'occasion des Fêtes de Noël, de Pâques et d'anniversaire. Ces colis spéciaux doivent parvenir à l'établissement au plus tôt une semaine avant et au plus tard une semaine après la date concernée par l'occasion particulière.

Produits interdits

- Les produits liquides, gazeux ou pâteux de toute sorte
- Tout produit artisanal y compris ceux fabriqués par un traiteur
- Les produits dans des contenants en verre ou en métal
- L'alcool sous toutes ses formes
- Les fruits, légumes et les produits qui doivent se tenir au réfrigérateur
- Le pain, les brioches, les biscottes, les madeleines
- Les condiments et épices en poudre
- Les chewing-gums et bonbons
- Les photos de nu, revues ou matériel érotiques et pornographiques
- Les médicaments, produits parapharmaceutiques, produits cosmétiques, compléments alimentaires

Produits autorisés

Produits alimentaires :

- Café soluble en sachet (ex. recharge)
- Chocolat en poudre en sachet
- Thé en sachet
- Chocolat en plaque uniquement
- Biscuits
- Fruits secs (sans coquilles, sans noyaux, ni fourré)
- Charcuterie dans son emballage d'origine industriel et sans besoin de conservation réfrigérée
- Chips en sachet uniquement

Produits non alimentaires :

- Brosse à dents manuelle, dentifrice (tube plastique)
- Petit coupe-ongles
- Brosse à cheveux, peigne
- Instrument de musique non électrique et sans disque dur, après autorisation préalable de l'établissement
- Papeterie (enveloppes, timbres, crayons, stylos, gommes, papier à lettre)
- 5 livres et journaux au maximum à la fois, sans écriture manuscrite à l'intérieur
- CD audio, DVD ou jeux sous format CD/DVD en version originale – 10 articles à la fois tout confondu
- Bijoux, montre (sous la responsabilité de la personne détenue en cas de perte/vol)
- Photos (sans texte)
- Lunettes ou verres de contact médicaux
- Produit d'entretien pour verres de contact médicaux
- Elastique pour cheveux

ATTENTION :

- Tous les produits doivent être contenus dans leur emballage d'origine intact et scellé
- CD / DVD / Jeux aucune copie n'est acceptée

Remarques importantes

- Seuls les articles autorisés sont distribués le lendemain de la réception du colis. Si un colis contient des marchandises non autorisées, en quantité excessive ou si elles sont défectueuses ou douteuses, lesdites marchandises seront soit renvoyées à l'expéditeur aux frais de la personne détenue, soit mises au dépôt, soit détruites avec ou sans l'accord de l'expéditeur et/ou de la personne détenue.
- Toutes les marchandises sont susceptibles d'être ouvertes et contrôlées.
- Selon le contenu du colis, des poursuites pénales demeurent réservées.
- Les demandes pour obtenir un instrument de musique sont à adresser à l'établissement par la personne détenue au préalable.
- Les CD et/ou DVD qui se trouvent dans des revues ne seront pas remis aux personnes détenues. Ils seront déposés dans leur dépôt ou rendu au(x) visiteur(s).

Argent

Le dépôt à la centrale de l'établissement de francs suisses ou d'euros (*uniquement en billets*) est possible contre quittance du lundi au dimanche de 8h à 12h et de 14h à 17h ou avant une visite.

Les coordonnées bancaires de l'établissement sont mentionnées ci-dessous pour l'envoi de francs suisses ou d'euros :

IBAN CH38 0900 0000 1455 6522 8

BIC (code SWIFT) – POFICHBEXX

ATTENTION :

- Mentionner précisément le nom du destinataire sous « Référence » ou « Communication ».
- La somme maximale créditée sur le compte dépôt est fixée à 1'000 CHF par année.
- La personne détenue sous DPMIn ne peut pas puiser plus de 100 CHF/mois sur son compte dépôt.
- La personne détenue jeune adulte ne peut pas puiser plus de 250 CHF/mois sur son compte dépôt.
- Pour des montants supérieurs, l'autorisation de la direction est requise.